







HENNER SOLUTIONS ACTIFS SANTÉ
La complémentaire santé qui vous ressemble!
Tableau de garanties







### Des garanties ajustées à vos besoins



**RENFORT** RENFORT RENFORT BIEN-ÊTRE 1 | BIEN-ÊTRE 2 | OPTIMALE 1 **OPTIMALE 2** 100% HOSPI SÉCURITÉ BIEN-ÊTRE INTÉGRAL HOSPITALISATION Hospitalisation chirurgicale et médicale (y compris maternité) Frais de séjour - établissement conventionné 100 % FR Frais de séjour - établissement non 100 % BR 150 % BR 150 % BR 200 % BR 250 % BR 250 % BR conventionné Honoraires DPTM 250 % BR 125% BR 160 % BR 200 % BR 250 % BR 300 % BR +100 % BR +100 % BR Honoraires non DPTM 250 % BR 105 % BR 140 % BR 180 % BR 200 % BR 200 % BR +100 % BR +100 % BR Chambre particulière y compris en cas d'hospitalisation ambulatoire par jour 80€ 40€ 50€ 70€ 80€ 100€ (Sans limitation de durée (1)) Frais accompagnant (ascendants / descendants / conjoint) par jour 40€ 20€ 30€ 50€ 60€ 80€ Limitation à 30 jours / an Forfait journalier hospitalier 100 % FR Forfait patient urgence 100 % FR Transport 100 % BR 100 % BR 100 % BR 150 % BR 200 % BR 250 % BR 150 % BR 250% BR 125 % BR 200 % BR 250 % BR 300 % BR limité à 60 Hospitalisation à domicile jours / année d'adhésion, d'adhésion, d'adhésion, d'adhésion, d'adhésion, d'adhésion, puis 100 % BR puis 100% BR Hospitalisation à l'étranger 100 % BR (frais de soins, frais de séjour) Indemnité de naissance ou adoption 250€/enfant 300€/enfant 350€/enfant Forfait Confort à l'hôpital hors ambulatoire (Télévision - Internet - Téléphone - Presse) 40€ 20€ 30€ 50€ 60€ 80€ Limitation à 30 jours / an IJH Option 1:25 € / jour - IJH Option 2:50 € / jour L'assureur garantit le versement d'un maximum de 365 indemnités journalières au titre d'une ou plusieurs **OPTION** hospitalisations ayant pour cause un même accident, ou une même maladie ou une même maternité tous les 2 ans. En cas de nouvelle hospitalisation ayant pour cause un même accident, ou une même maladie, ou Indemnités Journalières Hospitalisation une même maternité et nécessitant au moins une nuit d'hospitalisation, le versement des indemnités pourra en Euros par jour reprendre, dans la limite des 365 jours prévus ci-dessus si l'hospitalisation intervient moins de 3 mois après le dernier jour d'hospitalisation indemnisé. Intervention au 1er jour en cas d'accident et à partir du 4e jour en cas de maladie ou de maternité.

	100% HOSPI	SÉCURITÉ	BIEN-ÊTRE 1	BIEN-ÊTRE 2	OPTIMALE 1	OPTIMALE 2	RENFORT PLUS	RENFORT BIEN-ÊTRE	RENFORT INTÉGRAL
Soins courants									
Consultations et visites généralistes DPTM	-	125% BR	160 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	+100 % BR	-	+100 % BR
Consultations et visites généralistes non DPTM	-	105 % BR	140 % BR	180 % BR	200 % BR	200 % BR	+100 % BR	-	+100 % BR
Consultations et visites spécialistes DTPM	-	125% BR	160 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	+100 % BR	-	+100 % BR
Consultations et visites spécialistes non DTPM	-	105 % BR	140 % BR	180 % BR	200 % BR	200 % BR	+100 % BR	-	+100 % BR
Actes techniques dispensés par le médecin DTPM	-	125 % BR	160 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	+100 % BR	-	+100 % BR
Actes techniques dispensés par le médecin non DTPM	-	105 % BR	140 % BR	180 % BR	200 % BR	200 % BR	+100 % BR	-	+100% BR
Actes de radiologie et échographie DTPM	-	125 % BR	160 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	+100 % BR	-	+100 % BR
Actes de radiologie et échographie non DTPM	-	105 % BR	140 % BR	180 % BR	200 % BR	200 % BR	+100 % BR	-	+100 % BR
Bonus honoraires DPTM									
Bonus fidélité à partir de la 2º année d'adhésion. <b>La prestation devient :</b>	-	140 % BR	175 % BR	215 % BR	265 % BR	315 % BR	-	-	-
Bonus fidélité à partir de la 3º année d'adhésion. <b>La prestation devient :</b>	-	155% BR	190% BR	230 % BR	280 % BR	330 % BR	-	-	-
Auxiliaires médicaux	-	125 % BR	160 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	-	-	-
Séance de psychologue	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-	-	-
Médicaments et honoraires de dispensation pris en charge par l'AM à 65 %	-	100 % BR	100% BR	100 % BR	100 % BR	100% BR	-	-	-
Médicaments et honoraires de dispensation pris en charge par l'AM à 30 %	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-	-	-
Médicaments et honoraires de dispensation pris en charge par l'AM à 15 %	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-	-	-
Vaccins pris en charge par l'AM	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-	-	-

Vos garanties	100% HOSPI	SÉCURITÉ	BIEN-ÊTRE 1	BIEN-ÊTRE 2	OPTIMALE 1	OPTIMALE 2	RENFORT PLUS	RENFORT BIEN-ÊTRE	RENFORT INTÉGRAL
<b>∜</b> SOINS COURANTS									
Médicaments et homéopathie prescrits non pris en charge par l'AM									
Contraception prescrite non prise en charge par l'AM		_	dans la limite de	dans la limite de	dans la limite de	dans la limite de	-	+50€/an	+50€/an
Substituts nicotiniques prescrits non pris en charge par l'AM			35€/an	55€/an	75€/an	100€/an		, .	,
Vaccins prescrits non pris en charge par l'AM									
Automédication		écialités pharmac	f et comprend les eutiques de l'ANSN						
	-	-	-	20€/an	30€/an	40€/an	-	+20€/an	+20€/an
Analyses et examens de laboratoire	-	125 % BR	150% BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	-	-	-
Matériel médical	-	100 % BR	150% BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	-	-	-
* DENTAIRE									

W DENTAIRE				,	,			,	
Plafond sur les prothèses dentaires à tarif couronne sur implant), parodontologie le						npris			
Année 1 (par année d'adhésion)	-	-	800€	1200€	1300€	1500€	+600€	-	+600€
Années suivantes (par année d'adhésion)	-	-	1200€	1600€	1700€	1900€	+1000€	-	+1000€
Soins conservateurs, chirurgicaux et actes techniques	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR	-	-	-
Radiologie dentaire	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR	-	-	-
Prothèses 100% Santé*									
Prothèses fixes, amovibles, provisoires, inlays core	-	100 % PLV-MR	-	-	-				
Prothèses à tarifs maîtrisés limités à 100 %	6 PLV et à tarifs	libres							
Prothèses fixes : couronnes et bridges	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR			
Prothèses amovibles	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR			
Couronnes provisoires	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR	11500/ DD		+150 % BR
Inlays core	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR	+150 % BR	-	
Inlays / onlays	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR			
Couronne sur implant (acte à tarif libre)	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR			

100% HOSPI SÉCURITÉ BIEN-ÊTRE 1 BIEN-ÊTRE 2 OPTIMALE 1 OPTIMALE 2

RENFORT RENFORT RENFORT PLUS BIEN-ÊTRE INTÉGRAL

9		
(	DENTAIR	E
\ <sub>*</sub> /	DENIAIR	ų.
vv		

DENTAIRE									
Orthopédie dento-faciale									
Orthodontie (par semestre de soin)	-	125 % BR	150 % BR	200 % BR	225 % BR	250 % BR	+175% BR	-	+175 % BR
Bonus prothèses dentaires, inlay onlay, or	thodontie pris	en charge par	· l'AM						
Bonus fidélité à partir de la 2 <sup>e</sup> année d'adhésion. <b>La prestation devient :</b>	-	125 % BR	175 % BR	225 % BR	275 % BR	300 % BR	-	-	-
Bonus fidélité à partir de la 3e année d'adhésion. La prestation devient :	-	125 % BR	200 % BR	250 % BR	300 % BR	325 % BR	-	-	-
Actes dentaires non pris en charge par l'AM	႔ (prothèses d	entaires, ortho	dontie, parod	ontologie, imp	lantologie)				
Prothèses dentaires non prises en charge par l'AM	-	-	100€/dent limité à 2 dents/an	125€/dent limité à 2 dents/an	175€/dent limité à 2 dents/an	225€/dent limité à 2 dents/an	+100€/ dent limité à 2 dents/an	-	+100€/ dent limité à 2 dents / an
Orthodontie non prise en charge par l'AM	-	-	-	100€/an	150€/an	200€/an	+100€/an	-	+100€/an
Parodontologie non prise en charge par l'AM	-	-	-	50€/an	100€/an	150€/an	+100€/ an	-	+100€/an
Implants non pris en charge par l'AM									
Bilan pré-implantaire non pris en charge par l'AM	-	-	-						
Implant intraosseux (racine) non pris en charge par l'AM	-	-	-	400€/an	600€/an	800€/an	+300€/an	-	+300€/an
Inlay core non pris en charge par l'AM	-	-	-						
Bridge sur implant non pris en charge par l'AM	-	-	-						
Bonus actes dentaires non pris en charge p Bonus fidélité. La prestation devient :	oar l'AM.								
Prothèses dentaires non prises en charge par l'AM à partir de la 2º année d'adhésion	-	-	100€/ dent limité à 2 dents / an	150€/dent limité à 2 dents/an	200€/dent limitéà2 dents/an	250€/dent limité à 2 dents/an	-	-	-
Prothèses dentaires non prises en charge par l'AM à partir de la 3 <sup>e</sup> année d'adhésion	-	-	100€/ dent limité à 2 dents / an	175 € / dent limité à 2 dents / an	225 € / dent limité à 2 dents / an	275€ / dent limité à 2 dents / an			

	100% HOSPI	SÉCURITÉ	BIEN-ÊTRE 1	BIEN-ÊTRE 2	OPTIMALE 1	OPTIMALE 2	RENFORT PLUS	RENFORT BIEN-ÊTRE	RENFORT INTÉGRAL
DENTAIRE							1 200	DIEN EINE	INTEGRAL
Bonus actes dentaires non pris en charge Bonus fidélité. La prestation devient :	par l'AM.								
Orthodontie non prise en charge par l'AM à partir de la 2º année d'adhésion	-	-	-	125€/an	175€/an	225€/an			
Orthodontie non prise en charge par l'AM à partir de la 3º année d'adhésion	-	-	-	150€/an	200€/an	250 €/an			
OO OPTIQUE									
Équipement renouvelable tous les 2 ans pour les a	dultes et tous les a	ans pour les min	eurs ou en cas d'é	volution de la vu	e justifiée par un	e prescription <sup>(2)</sup> .			
Équipements 100% Santé*									
Monture, verres, suppléments et prestation optique	-	100 % PLV-MR	100 % PLV-MR	100 % PLV-MR	100 % PLV-MR	100 % PLV-MR	-	-	-
Équipements à tarifs libres									
Plafond sur les montures	-	100€	100€	100€	100€	100€			
Equipement simple (y compris monture) $^{(3)}$	-	100€	150€	200€	250€	300€			
Équipement avec 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe (y compris monture) <sup>(3)</sup>	-	150€	200€	250€	300€	375€	+100€/		+100€/
Équipement complexe (y compris monture)(3)	-	200€	250€	300€	350€	450€	2 ans	-	2 ans
Équipement avec 1 verre complexe et 1 verre très complexe (y compris monture) <sup>(3)</sup>	-	200€	250€	325€	375€	475€			
Équipement très complexe (y compris monture) <sup>(3)</sup>	-	200€	250€	350€	400€	500€			
Bonus optique (sur les verres)									
Bonus fidélité à partir de la 2º année d'adhésion. <b>S'ajoute à la prestation initiale :</b>	-	+25€	+50€	+50€	+50€	+50€	-	-	-
Bonus fidélité à partir de la 3° année d'adhésion. <b>S'ajoute à la prestation initiale :</b>	-	+50€	+75€	+75€	+75€	+75€	-	-	-

	100% HOSPI	SÉCURITÉ	BIEN-ÊTRE 1	BIEN-ÊTRE 2	OPTIMALE 1	OPTIMALE 2	RENFORT PLUS	RENFORT BIEN-ÊTRE	RENFORT INTÉGRAL
OO OPTIQUE				•					
Lentilles cornéennes									
Lentilles prises en charge ou non par l'AM Au-delà du plafond, remboursement de 100% de la BR	-	100 % BR +25€/année d'adhésion	100 % BR +50 € / année d'adhésion	100 % BR +90 € / année d'adhésion	100 % BR +110 €/année d'adhésion	100% BR +150€/année d'adhésion	-	-	-
Chirurgie réfractive, en euros par oeil et par an	-	-	50€	75€	100€	100€	-	-	-
M AIDES AUDITIVES									
Équipements 100% Santé									
Aides auditives	-	100 % PLV-MR	100 % PLV-MR	100 % PLV-MR	100 % PLV-MR	100% PLV-MR	-	-	-
Équipements à tarifs libres									
Aides auditives pour les personnes âgées de moins de 20 ans , par oreille	-	100 % BR + 100 € limité à 1 700 € - MR	100 % BR + 150 € limité à 1 700 € - MR	100 % BR + 200 € limité à 1 700 € - MR	100 % BR + 250 € limité à 1 700 € - MR	100 % BR + 300 € limité à 1 700 € - MR	-	-	-
Aides auditives pour les personnes âgées de 20 ans et plus, par oreille	-	100 % BR + 100 € limité à 1 700 € - MR	100 % BR + 150 € limité à 1 700 € - MR	100 % BR + 300 € limité à 1 700 € - MR	100 % BR + 400 € limité à 1 700 € - MR	100 % BR + 600 € limité à 1 700 € - MR	-	-	-
Entretien, piles et accessoires	-	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR +30 €	100 % BR + 60 €	-	-	-
CURES THERMALES									
Cures thermales, frais engagés plafonnés par année d'adhésion (frais de surveillance pris en charge par l'AM)	-	100 % BR		-	-				

Vos garanties	100% HOSPI	SÉCURITÉ	BIEN-ÊTRE 1	BIEN-ÊTRE 2	OPTIMALE 1	OPTIMALE 2	RENFORT PLUS	RENFORT BIEN-ÊTRE	RENFORT INTÉGRAL
PRÉVENTION									
Médecines douces: ostéopathie, chiropractie, acupuncture, etiopathie, psychologie, homéopathie, naturopathie, phytothérapie, sophrologie, mésothérapie, podologie/pédicurie, diététique, psychomotricité, ergothérapie, réflexologie, luminothérapie, hypnothérapie, micro-kinésithérapie	-	60€/an	80€/an	120€/an	160€/an	200€/an	-	+100 €/ an	+100€/ an
Bonus médecines douces									
Bonus fidélité à partir de la 2 <sup>e</sup> année d'adhésion. <b>La prestation devient :</b>	-	80€/an	100€/an	140€/an	180€/an	240€/an	-	-	-
Bonus fidélité à partir de la 3 <sup>e</sup> année d'adhésion. <b>La prestation devient :</b>	-	100€/an	120€/an	160€/an	200€/an	280€/an	-	-	-
Actes de prévention pris en charge par la Sécurité sociale	-	100 % BR	100% BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	-	-	-
Actes de prévention non pris en charge pa	r la Sécurité so	ciale							
- Bilans de dépistage du cancer (cancer du sein, cancer colorectal, cancer du poumon)	-	25€/an	25€/an	50€/an	70€/an	100€/an	-	-	-
SERVICES (EN INCLUSION)	,								
Assistance Vie quotidienne	Assistance standard	Assistance standard	Assistance confort	Assistance confort	Assistance confort	Assistance confort	-	-	-
Télémédecine	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-	-
Réseau de soins	-	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-	-
Soutien psychologique (santé mentale)	-	-	Oui	Oui	Oui	Oui	-	-	-



# Tableau de garanties

Les garanties exprimées en pourcentage des bases de remboursement de la Sécurité sociale s'entendent y compris remboursement de la Sécurité sociale, dans la limite des frais réellement engagés.

Les forfaits optiques intègrent le Ticket Modérateur.

Conformément à la législation en vigueur, restent à la charge des adhérents, la contribution de 1€ par acte médical et les franchises médicales de 0,50€ par boîte de médicaments - acte d'auxiliaires médicaux et de 2€ de transport.

#### **LEXIQUE**

AM: Assurance Maladie

**BR : B**ase de **R**emboursement de l'Assurance Maladie

**BR-MR:** Base de Remboursement de l'Assurance Maladie sous déduction du Montant Remboursé par l'Assurance Maladie

DPTM: Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisée est applicable à l'ensemble des spécialités de médecins. Il s'agit d'un engagement du médecin envers l'Assurance Maladie, visant à encadrer la prise en charge des dépassements d'honoraires. Ce dispositif recouvre le C.A.S (Contrat d'accès aux soins), l'OPTAM et l'OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) (CO pour chirurgie et obstétrique).

FR: Frais Réels

FR-MR : Frais Réels sous déduction du Montant

Remboursé par l'Assurance Maladie

**HLF**: Honoraire Limite de Facturation

PLV : Prix Limite de Vente TM : Ticket Modérateur

PMSS: Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale

- (1) Limitée à 30 jours par année d'adhésion en centre de rééducation et de réadaptation fonctionnelle, établissement ou service psychiatrique, maison de santé.
- <sup>(2)</sup>Ces garanties s'appliquent aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, par période minimale de deux ans après la dernière prise en charge d'un équipement. A l'exception des cas mentionnés dans la liste visée à l'article L. 165-1 du CSS notamment\*\* pour les enfants de moins de 16 ans et les adultes de 16 ans et plus pour lesquels un renouvellement est prévu chaque année en cas de dégradation des performances oculaires d'au moins 0.5 sur un œil ou 0.25 sur les deux yeux. Pour un équipement qui associe deux verres appartenant à deux catégories différentes, le remboursement est égal à la moyenne des remboursements des deux catégories. Pour les assurés presbytes ne pouvant ou ne souhaitant pas avoir des verres progressifs, il est possible de faire réaliser un équipement pour la vision de près et un équipement pour la vision de loin toutes les périodes de 2 ans.
- (3) Équipement simple = Classe A : verres unifocaux dont la sphère est comprise entre -6 et 0 avec cylindre inférieur ou égale à 4, dont la sphère est positive avec la somme (sphère + cylindre) inférieure ou égale à 6 Equipement complexe = Classe C : verres unifocaux différents de la classe A, verres multifocaux sphériques dont la sphère est comprise entre -4 et 4, sphéro-cylindrique dont la sphère est comprise entre -8 et 0 avec cylindre inférieur ou égale à 4, sphéro-cylindrique dont la sphère est positive avec la somme (sphère + cylindre) inférieure ou égale à 8 Equipement très complexe = Classe F : verres multifocaux différents de la classe C
- \* 100 % Santé: réforme du gouvernement qui vise à améliorer l'accès aux soins en proposant progressivement une offre sans reste à charge sur certains actes prédéfinis

# Quelques exemples de remboursement Henner (Bien-être 1)

	Tarif moyen pratiqué	Sécurité sociale	Complé- mentaire Santé Henner	Reste à charge
HOSPITALISATION				
Forfait journalier hospitalier	20€	0€	20€	0€
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale (exemple avec un code acte MFCA001)	355€	271,70€	83,30€	0€
Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DPTM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO) en clinique pour une opération chirurgicale (exemple avec un code acte MFCA001)	447€	271,70€	108,68€	66,62€
OO OPTIQUE				
Équipement de classe A (monture + verres) avec verres unifocaux complexes (équipement 100% Santé)	135€	20,70€	114,30€	0€
Équipement de classe B (monture + verres) avec verres unifocaux complexes (équipement à tarif libre)	601€	0,09€	249,91€	351€
☼ DENTAIRE				
Détartrage	43,38€	26,03€	16,35€	1€
Couronne céramo-métallique sur incisives, canines et premières prémolaires (prothèses 100% Santé)	500€	72€	428€	0€
Couronne céramo-métallique sur deuxièmes prémolaires (prothèse à tarif maîtrisé)	537,48€	72€	108€	357,48€
Couronne céramo-métallique sur molaires (prothèse à tarif libre)	537,48€	72€	108€	357,48€

Ces montants correspondent au remboursement maximal possible.

Ils sont indiqués dans la limite des frais réellement engagés, c'est-à-dire que vous ne serez jamais remboursé plus que votre dépense, même si la garantie le permet.

- Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé
- Remboursement de l'Assurance Maladie obligatoire
- Remboursement avec la complémentaire santé Henner
- Reste à charge

# Quelques exemples de remboursement Henner (Bien-être 1)

	Tarif moyen pratiqué	Sécurité sociale	Complé- mentaire Santé Henner	Reste à charge
3 AIDES AUDITIVES				
Aide auditive de classe I, par oreille (équipement 100% Santé)	950€	240€	710€	0€
Aide auditive de classe II, par oreille (équipement à tarif libre)	1300€	240€	310€	750€
∜ SOINS COURANTS				
Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires (adhérent à un DTPM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	25€	16,50€	7,50€	1€
Consultation d'un médecin spécialiste sans dépassement d'honoraires (adhérent à un DTPM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	30€	20€	9€	1€
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à un DTPM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	80€	20€	27€	33€
Consultation d'un médecin spécialiste avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à un DTPM : l'OPTAM ou l'OPTAM-CO)	150€	15,10€	16,10€	118,80€
MÉDECINES DOUCES				
Médecines douces	80€	0€	80€	0€

Ces montants correspondent au remboursement maximal possible.

Ils sont indiqués dans la limite des frais réellement engagés, c'est-à-dire que vous ne serez jamais remboursé plus que votre dépense, même si la garantie le permet.

- Prix moyen pratiqué ou tarif réglementé
- Remboursement de l'Assurance Maladie obligatoire
- Remboursement avec la complémentaire santé Henner
- Reste à charge











#### henner-solutions-courtage.com



#### \*Here to care : Répondre présent à chaque moment

Henner, SAS de gestion et de courtage d'assurances - Capital de 8 212 500 € - RCS Nanterre 323 377 739 - TVA intra-communautaire FR 48323377739 - Immatriculation ORIAS n° 07.002.039 (www.orias.fr) - Relevant du contrôle de l'ACPR (4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09, www.acpr.banque-france.fr) - Siège social : 14 bd du Général Leclerc, 92200 Neuilly-sur-Seine, France - www.henner.com - Réclamations : consulter la rubrique Réclamations sur www.henner.com.

Document commercial à caractère non contractuel.